

ANNEXE 1
REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Organisation et utilisation du Référentiel

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel des activités professionnelles établi pour ce diplôme.

Il définit les **COMPETENCES** caractéristiques du diplôme, regroupées autour des **CAPACITES** générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteint sont caractérisés par des **SAVOIR-FAIRE** et des **SAVOIRS ASSOCIES**.

* les savoir-faire sont définis par :

- ce que le candidat doit **ETRE CAPABLE DE** réaliser,
- les conditions de réalisation - les ressources,
- les indicateurs et critères de réussite.

* Les savoirs associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- les connaissances nécessaires,
- le niveau exigé de ces connaissances, exprimé en "être capable de".